

LOGIQUE DE LEVINAS

Les lignes qui suivent sont extraites d'un texte (en cours) dont l'objet est d'établir l'incommensurabilité des énoncés prescriptifs aux énoncés dénotatifs ou, si l'on préfère, descriptifs. Elles sont précédées par un examen de la situation de la pensée lévinasienne face à la persécution hégélienne, qui amène au centre de notre réflexion la question du commentaire et, comme on le verra, la confrontation avec la deuxième Critique kantienne. Quant aux implications et conclusions auxquelles ces lignes devraient donner lieu, le lecteur constatera à la fin qu'elles sont très abrégées ou précipitées.

I.

D'abord, c'est un discours qui piège le commentaire. Il l'attire, il le trompe. Dans cette fuite réside un enjeu majeur^{1*} qui n'est pas seulement spéculatif, mais politique. Parcourons les étapes de la séduction.

Levinas demande de faire accueil à l'absolument autre. La règle vaut aussi pour le commentaire de Levinas. On prendra donc garde à ne pas écraser l'altérité de son œuvre. On luttera contre les assimilations et les accommodations. C'est la moindre des justices qui lui est due. Telle est la première figure du commentaire, c'est l'herméneutique, discours de la bonne foi^{2*}.

1* Fin de l'alinéa barrée après « majeur » et remplacée par : < : penser l'altérité dans le cadre de l'humanisme. >

2* Après « foi », Lyotard écrit : < : le symbole que la phrase divine donne à penser. >

Mais la bonne foi n'est jamais assez bonne, ou la demande d'altérité jamais satisfaite. On se dira que la meilleure manière d'y répondre est de renforcer la différence^{1*} entre l'œuvre et le commentaire. Plus on parlera de Levinas en étranger à Levinas, plus on se conformera à son précepte. Et aussi, plus Levinas sera tenu d'accueillir le commentaire. Quoi de plus étranger à un talmudiste qu'un païen, par exemple? Deuxième figure, c'est la paradoxique, discours de l'ambivalence^{2*}.

Un rien la sépare de la troisième (et ce rien fait que Levinas n'aime pas les païens). Selon la troisième figure, le commentateur en rajoute sur l'altérité : puisque tu la veux, dit-il à Levinas, je ne te traiterai pas comme mon semblable, mais comme mon dissemblable; je ne puis te rendre justice qu'en te maltraitant. En effet, si être juste, c'est selon toi venir au-devant de l'altérité, alors je ne serai juste envers ton discours de la justice qu'en étant injuste à son égard. Et de plus, tu devras me rendre justice, conformément à ta loi. Si donc je dis, comme Hegel dans son *Esprit du christianisme*³, que l'infinité de ton dieu, c'est la bestialité de ton peuple, que la lettre de ton écriture, c'est sa bêtise, ton peuple et toi devrez me dire : c'est juste^{4*}.

Discours persécuteur. Il ne dédaigne pas de parodier le persécuté. Il dira par exemple : *Faire avant d'entendre*⁵, n'est-ce pas ce que le commentateur est tenu de faire avec cette œuvre s'il l'entend? Ce faire, qui est ici dire (dire de commentaire^{6*}), ne mériterait pas son nom, selon les termes

1* Mot barré : <l'altérité>

2* Phrase refaite : <La rétorsion freudienne : la phrase divine dit ce que tu entends et elle dit aussi le contraire.>

3. Voir E. Levinas, « Hegel et les juifs » (1971), dans *Difficile liberté*, Paris, Albin Michel, 1963 [1976, deuxième édition refondue et complétée], p. 304-308.

4* Mots ajoutés : <et finalement que ta rédemption, c'est « Auschwitz ».>

5. Voir E. Levinas, *Quatre lectures talmudiques*, Paris, Minuit, 1968.

6* Derniers mots barrés et remplacés par : <phraser (commenter)>

mêmes de l'œuvre commentée, et ne serait qu'un *dit*, s'il n'*interrompait* ce qui s'y dit, s'il n'était une parole qui *tranche*¹ sur elle^{2*}.

Ce qui paraît autoriser la parodie et la persécution^{3*} est le principe que la justice consiste dans l'altérité. Le persécuteur raisonne alors^{4*} ainsi : 5* l'altérité seule^{6*} est juste, or l'injuste est toujours^{7*} l'autre du juste, et donc tout injuste^{8*} est juste. Celui qui souffre de l'injustice, s'il proteste contre ce sophisme, je déclare^{9*} qu'il n'a qu'à s'en prendre à la majeure, qui n'est autre que sa propre loi. Car si la prémisse énonce que la règle est^{10*} l'altérité, elle autorise nécessairement la rétorsion, laquelle permet de tirer le même de l'autre et l'autre du même. S'il y a persécution par là, la faute en revient donc au seul persécuté; il ne souffre que de sa propre loi et se réfute lui-même. Tel est le mécanisme de la description hégélienne; cette phénoménologie ironise au moyen de son *Je t'entends*.

Il est arrivé à Levinas d'essayer de riposter au commentaire persécuteur en se maintenant sur son terrain. Par exemple il s'en prend à l'altérité hégélienne pour montrer qu'elle n'est qu'un caprice de l'identité (et qu'elle ne peut donc pas être juste) : « *L'autrement qu'être* s'énonce dans un dire qui doit aussi se dédire pour arracher ainsi *l'autrement qu'être* au dit

1. E. Levinas, *Difficile liberté, op. cit.*, p. 268. Voir aussi *ibid.*, p. 234, et *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1974, p. 6-9, 58-75, 126, 195-205.

2* À partir d'« un *dit* », phrase refaite : < un bien entendu, s'il n'« interrompait » ce qui s'y phrase, s'il n'était une phrase qui « tranche » sur l'œuvre. >

3* Phrase refaite : < Ce qui paraît autoriser la parodie persécutrice est le principe que la justice consiste dans l'accueil de l'altérité. >

4* Mot barré.

5* Mot ajouté : < accueillir >

6* Mot corrigé : < seul >

7* Mot barré.

8* Quatre derniers mots barrés et remplacés par : < donc accueillir l'injuste >

9* Trois derniers mots barrés.

10* Mot ajouté : < d'accueillir >

où *l'autrement qu'être* se met déjà à ne signifier qu'un être autrement¹. » L'absolument autre n'est pas *l'autre d'un même*, son autre, au sein de ce même suprême qu'est l'être, il est *autre que*^{2*} l'être. Le juste ne se dialectise pas avec l'injuste parce qu'il n'y a pas de milieu neutre (sauf dans l'insomnie^{3*}) où leur rétorsion se fasse, où leur opposition se synchronise⁴. Le discours du prétendu milieu est d'outrecuidance.

Or cette riposte n'est pas irréfutable. Et s'il y a un piège dans le discours de Levinas, il consiste d'abord à tenter son lecteur de façon qu'il en vienne à réfuter cette riposte. Il paraît convenable de suivre la voie de cette séduction.

2.

Il ne suffit pas d'alléguer la disjonction exclusive, dans un énoncé comme, par exemple, *Le tout autre est autre que tout ce qui est*, pour échapper à mon argumentation, dit le persécuteur. Le ressort de la réfutation est somme toute assez simple. Quel que soit l'opérateur utilisé dans l'énoncé, aussi fortement négatif soit-il, son usage « implique » toujours une assertion dans l'énonciation. On pourra donc toujours « inférer » une expression affirmative à partir d'une expression négative, il suffit de faire jouer la clause d'énonciation. C'est ainsi par exemple qu'on peut soutenir que *le non-être est* parce qu'on peut énoncer que *le non-être est non-être*⁵. La clause d'énonciation qui permet cette « inférence » constitue la prémisse non exprimée de cette argumentation : *Tout ce qui est dit être ou ne pas être quelque chose est*.

1. E. Levinas, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, op. cit., p. 8.

2* Les italiques dans cette phrase sont supprimés.

3* Parenthèse barrée.

4. Sur l'« Il y a » et l'insomnie, voir E. Levinas, *De l'existence à l'existant*, Paris, Fontaine, 1947, p. 93 et suiv. ; *Totalité et Infini*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1969, p. 114 et suiv.

5. Aristote, *Réfutations sophistiques*, 5, 167 a 1 ; 25, 180 a 32 ; *Rhétorique II*, 1402 a 5.